

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 013-211300637-20240411-77_2024-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

Séance du 11 avril 2024

n°77-2024

OBJET :

Approbation de la convention
d'objectifs et de moyens
entre la commune de
Miramas et l'association
« Nuits Médis » – Autorisation
donnée à Monsieur
le Maire de signer

L'An deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit
heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX,**
Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald
GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques
BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI –
Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier
JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique
TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD –
Bernard GOUDILIERE – Christiane LEYDER – Jean Luc
SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine
ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT –
Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie
PARDIES – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol
FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Monsieur,

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO
Serge CIZABUIROZ par Anne-Marie CHAYOT
Régine SONZOGNI par Martine ARFI
Nadia ALI par Eric MARCHESI
Viviane ROYER par Romain TONUSSI

Etait absent : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

VOTE :

POUR :

34 (30 « Pour Miramas » + 2
« Le Renouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

OBJET : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Miramas et l'association « Nuits Méris » – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

L'association « Nuits Méris » a pour objectif l'organisation d'animations, d'ateliers et spectacles, des créations autour des musiques du monde.

Des ateliers instrumentaux, de percussion, d'arts plastiques, de théâtre forum ont lieu dans les centres sociaux de Miramas ; un partenariat s'est également engagé avec d'autres associations locales.

L'association travaille de manière collaborative avec un réseau de partenaires, privilégiant l'ancrage territorial en s'inscrivant dans une continuité et un travail en profondeur à l'année.

Grâce à ce partenariat, le Festival Nuits Méris est gratuit, et l'association développe des actions culturelles pour les habitants, permettant l'accès à la culture pour tous.

La 31^{ème} édition du Festival Nuits Méris qui se déroulera du 26 au 29 juin 2024, met en avant une fois de plus la diversité culturelle à Miramas en proposant des spectacles et des concerts. L'affiche des Nuits Méris célèbre une fois encore les cultures planétaires dans son atmosphère conviviale et populaire.

Le 12 mai 2024 « La famille Géant déclare sa flemme » cette scénographie de marionnettes sur des morceaux de la batucada et de la fanfare aux couleurs du Kenya, avec un metteur en scène de théâtre de rue réunira les projets de pratiques collectives pour former un grand ensemble de 60 artistes amateurs, pour l'arrivée de la flamme Olympique à Miramas.

Un programme de concerts, rencontres et ateliers sur le territoire de Miramas intitulé « Instants Méris » est également prévu tout au long de l'année. Ces actions sont organisées avec des partenaires sociaux et culturels sur Miramas (MJC, centres sociaux, médiathèque, collèges, lycées, écoles ...).

L'association continue à construire des modalités de coopération, d'aller vers des projets partagés avec notamment le « Cabaret Nomade » manifestation itinérante, qui contribue à la rencontre, la mise en réseau et la valorisation d'acteurs écocitoyens et artistique, ou encore le dispositif « Prenez votre envol » qui met en synergie différents acteurs de la filière « musique actuelle » de la Région Sud afin de soutenir des jeunes groupes émergents.

Ces programmes se poursuivront bien en aval du festival en lui-même, pour s'achever en fin d'année 2024.

La Ville, dans le cadre de sa politique d'animation, a fait le choix d'aider les associations qui participent à l'attractivité touristique, économique et festive de son territoire en organisant des manifestations accessibles à un large public quel que soit son âge.

Elle est en outre particulièrement intéressée par les valeurs de rencontres, de partages, de diversités culturelles données aux manifestations de ce festival qui offre un tour du monde à la vitesse du son.

Elle se propose donc d'appuyer ce projet qui offrira aux Miramasséens un événement gratuit, festif et populaire autour des musiques du monde.

Afin d'organiser au mieux ce programme annuel l'association a sollicité des soutiens financiers.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 013-211300637-20240411-77_2024-DE



L'action sera cofinancée par des partenaires publics (Conseil Départemental, Conseil Régional, Métropole...) et privés, soit sous forme de subvention, soit sous forme d'apport en nature (type matériel).

L'association a sollicité de la ville de Miramas, un cofinancement de 121 500 € pour financer son fonctionnement et une programmation de très haut niveau.

Le Conseil municipal a approuvé par délibération n°59- 2024 du 11 avril 2024 l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 71 500 € (non compris l'avance de 50 000 € versée par délibération n°142-2023 du 11/10/23). Le versement net sera de 121 500 € et d'une subvention spécifique de 1 500 €.

En outre, la Ville apporte un soutien financier aux projets structurants de l'Association, dans le cadre de la programmation contrat de ville. Le montant de la part communale dédiée à ces projets est de 6 500 €.

Afin de permettre à la collectivité d'appuyer cette manifestation et de définir les conditions d'octroi de la subvention et des aides en nature, il convient de signer une convention entre la ville et l'association « Nuits Métis ».

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Miramas et l'association « Nuits Métis » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération, la convention et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de Miramas et l'association « Nuits Métis », jointe en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération, la convention et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le :

30/04/2024

**Le Maire
Conseiller métropolitain
Acte signé le 12 avril 2024
Frédéric VIGOUROUX**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr